

Mardi 10 novembre 2009  
1<sup>ère</sup> séance

*Discussion du projet de loi de finances pour 2010*

*Seconde partie (suite)  
Solidarité, insertion et égalité des chances*

*Présidence de Mme Catherine Vautrin*

*Intervention de Mme Marisol Touraine*

---

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Marisol Touraine.

**Mme Marisol Touraine.** Avant d'aborder la mise en place du RSA dans les départements, principal objet de mon intervention, permettez-moi de commencer par un clin d'œil, qui n'est d'ailleurs pas totalement sans rapport avec le budget que nous examinons : ce matin, hommes et femmes députés sont à peu près à parité dans l'hémicycle, ce qui est assez rare. Je l'observe de manière à la fois amusée, admirative et peut-être un peu ironique, puisque je voudrais y voir le signe de l'importance que nous accordons tous aux questions sociales. (*Sourires.*)

J'en viens donc au RSA, qui est évidemment au cœur du budget examiné aujourd'hui. Un budget qui doit être manié avec une certaine précaution puisque son incontestable augmentation traduit évidemment, pour l'essentiel, la montée en puissance du RSA. L'on pourrait s'y tromper : cette croissance budgétaire traduit-elle tout simplement un renforcement de la lutte contre les exclusions, les précarités et les pauvretés, bref d'une politique pour l'insertion ? Malheureusement, nous ne pouvons, à ce stade, conclure en ce sens. En effet, la montée en puissance budgétaire n'est, pour l'essentiel, que l'effet mécanique du versement des allocations à des bénéficiaires plus nombreux qu'auparavant.

Je rappellerai quelques données simples pour essayer d'apprécier l'impact - à ce stade, j'y insiste - du RSA. Ce que l'on appelle le RSA « socle », qui reprend, pour l'essentiel, l'ancien RMI, ne traduit pas un changement majeur, puisqu'il reste à la charge des départements. Pour apprécier la vigueur des politiques d'insertion, il faut se tourner du côté des mesures d'accompagnement qui demeurent, depuis les lois de décentralisation, de la compétence des conseils généraux. De ce point de vue, le budget ne peut traduire un engagement accru de l'État.

S'agissant de ce que l'on appelle le RSA « chapeau », pour reprendre le vocabulaire désormais consacré, dont je dirai quelques mots dans un instant, ce dernier représente incontestablement une prise en charge nouvelle, c'est-à-dire qu'il traduit une politique nouvelle. On peut le reconnaître : le RSA « chapeau », c'est-à-dire le soutien financier des travailleurs pauvres, représente une avancée, la seule avancée réelle, à notre sens, de la loi sur le RSA.

Malheureusement, cette avancée apparaît, à ce stade, extraordinairement limitée, puisque la montée en puissance du RSA chapeau est très lente. On peut d'ailleurs se demander pourquoi aussi peu de personnes qui pourraient bénéficier d'un complément financier, même limité à 100, 150 ou 200 euros, ne cherchent pas à en bénéficier. On ne peut tout de même pas considérer, lorsque l'on gagne 700 ou 800 euros, qu'un complément de 150 euros soit insignifiant.

Plusieurs explications peuvent être avancées. La plus convaincante me paraît être la suivante : les personnes qui travaillent, même si elles sont en situation de précarité, n'ont pas nécessairement envie de se trouver mêlées à celles qui perçoivent l'équivalent de l'ancien RMI. Nous sommes donc confrontés à un paradoxe. Je veux bien croire, monsieur le haut commissaire, que votre volonté de désigner d'une même formule l'ensemble des bénéficiaires procédait du souci d'inscrire d'emblée toutes les personnes concernées dans un parcours placé sous le signe de l'emploi.

Ne prétendant pas que c'est ce que vous cherchiez, je ne vous en fais pas le reproche, mais le paradoxe est que se produit finalement l'inverse de ce que l'on espérait, voire de ce que l'on voulait. Prévaut finalement, dans une partie de la population, le sentiment que bénéficier du RSA - fût-ce le RSA chapeau - reviendrait à entrer dans un processus d'assistanat qui n'est pas souhaitable ; ce paradoxe est amusant, pour un gouvernement qui n'a cessé de critiquer les politiques d'assistance.

Je ne dis pas que je partage ce sentiment. Comme les autres députés siégeant sur les bancs de la gauche, je n'ai jamais pensé que le RMI traduisait une politique d'assistance. Voilà effectivement bien longtemps que, contrairement à ce que prétendent la droite, la majorité et le Gouvernement, la lettre « I » de RMI a donné lieu à des politiques d'insertion.

Le RSA ne change strictement rien, puisque ce sont les mêmes politiques d'accompagnement qui sont mises en place.

J'avais annoncé une remarque faussement superficielle sur le vocabulaire. Tout cela est tout de même très compliqué, et ce n'est guère joli : le RSA « socle » ; le RSA « chapeau » ; le RSA « socle majoré ». Nous sommes dans un dédale à la fois linguistique et administratif dont je regrette qu'il soit trop souvent la marque des politiques sociales, lesquelles apparaissent ainsi comme des usines à gaz.

Malheureusement, donc, le RSA n'a pas changé grand-chose. Votre budget, monsieur le haut commissaire, est en hausse, mais il ne traduit pas une politique plus active, puisqu'il s'agit simplement d'un effet mécanique de la crise : il y a aujourd'hui beaucoup plus de personnes ayant besoin du RSA.

Par ailleurs, votre politique se fait au détriment des conseils généraux, ceux-ci étant pris en tenaille par l'État. On ne peut que constater, d'une part, l'insuffisance des transferts de l'État aux départements au titre de la compensation des versements d'allocations ; d'autre part, un amoindrissement de leurs ressources propres.

Le Gouvernement ne peut à la fois déplorer les politiques d'assistance qui se limitent au versement des ressources et contraindre les départements à restreindre leurs politiques actives d'accompagnement et d'insertion. Car les départements devant payer davantage pour le versement des allocations et ne recevant pas de l'État une compensation équivalente, les politiques d'accompagnement, dans un contexte de ressources contraintes, vont probablement diminuer. La politique gouvernementale est de fait un encouragement à l'assistanat. En commission, le président Méhaignerie m'a répondu que le propre de la décentralisation était de faire des choix. Fort bien ! Mais une décentralisation effective suppose l'autonomie des ressources fiscales, et nous n'en prenons pas le chemin ! Ce que le Gouvernement met en place, c'est une double contrainte, celle des dépenses imposées et des ressources décidées par l'État.

Les montants ne sont pas négligeables. Les données nationales sont connues, avec une prévision de 6,9 milliards de dépenses, pour 5,5 ou 5,6 milliards compensés. Dans mon

département, l'Indre-et-Loire, qui compte 600 000 habitants, 70 % des dépenses effectives en 2009 et prévues pour 2010 seront compensées. Pour 2010, un transfert de 4,3 millions d'euros est prévu pour une dépense estimée à environ 6 millions d'euros.

Il est possible au Gouvernement d'annoncer une compensation intégrale, qui serait bienvenue, mais à ce jour, la réalité est différente. On voit bien comment la faible montée en puissance du RSA chapeau donne un peu d'oxygène au Gouvernement, qui en profite pour annoncer l'extension très partielle du RSA aux jeunes. Les conditions d'accès sont tellement draconiennes qu'elles concerneront en effet très peu d'entre eux. Je voudrais dire mon double scepticisme à l'égard de cette mesure.

Ce n'est pas une bonne mesure que de proposer le RSA socle sans accompagnement de formation. En outre, je ne vois aucune raison pour que les jeunes qui travaillent ne soient pas traités comme les plus de vingt-cinq ans qui travaillent. La mesure que le Président de la République et le Gouvernement ont présentée, et que vous avez adoptée, visant à soumettre à des conditions draconiennes le versement du RSA chapeau aux jeunes, est une discrimination de plus, liée à l'âge, alors que ce dont nous avons besoin, c'est seulement l'accès des jeunes au droit commun. *(Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.)*

\*\*\*\*\*